

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h00, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 17 avril 2026.

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, ORMAN Isabelle, COTELLE Mehdi, COQUELLE Murielle, DUBOIS Géraldine, DE FREITAS Léandre, HAINE-LEROY Nicole, DELCROIX Didier, BEKKOUCHE Fatna, BASTIEN Monique, WASZYCK Pascale, SEVIN Christian

### ETAIT EXCUSEE :

GORAJSKI Nathalie pouvoir à COTELLE Mehdi

Objet :  
**Désignation d'un  
représentant  
siégeant à  
l'union  
départementale  
des CCAS**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 12  
Quorum : 7

Madame la Présidente, indique que L'UDCCAS du Pas-de-Calais est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale. dans le respect du projet associatif du l'UNCCAS, l'union départementale a pour buts:

- de regrouper les CCAS et CIAS et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'UNCCAS
- d'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts de CCAS/CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme privé ou public.
- de promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. en lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
- de coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.

### Composition de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'UNCCAS dans le département du Pas-de-Calais à jour de leurs cotisations
- les membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale

Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre

Accusé de réception en préfecture  
de l'Union Départementale  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Un membre du Conseil d'Administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

Les personnes habilitées à représenter les CCAS/CIAS au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'Administration de ces établissements.

**Election du conseil d'administration de l'UDCCAS:**

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

un président

un ou plusieurs Vice-Présidents

un secrétaire, et s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint

un Trésorier, et s'il y a lieu, un Trésorier adjoint.

**Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS:**

Le CCAS de Rouvroy étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du Pas-de-Calais il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (conseil d'administration et/ou bureau) de l'UDCCAS du Pas-de-Calais.

**Considérant** qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de la ville de Rouvroy siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et, le cas échéant au sein des instances dirigeantes de l'UDCCAS du Pas-de-Calais,

Madame la Présidente propose la candidature de Madame Isabelle Orman, vice-présidente et demande aux membres présents s'il y d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le conseil d'administration,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**CONFIRME** l'adhésion du CCAS de Rouvroy aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Pas-de-Calais

**DESIGNE** Madame Isabelle Orman comme représentant du CCAS de Rouvroy, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Pas-de-Calais et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS de Rouvroy à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Pas-de-Calais.

*Présents : 12*

*Exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 29/04/2026

Madame la Présidente du CCAS,



Valérie GUVILLIER

Accusé de réception en préfecture  
062-266207240-20260429-D20260429\_06-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026